


Le ciment

 Le ciment peut rendre malade :
dermite, rhinite, bronchite chronique...

SALARIÉ



- J'utilise des Équipements de Protection Individuelle (EPI) comme les gants, les lunettes, le masque, les vêtements couvrants...
- Je me protège les mains avec une crème protectrice,
- Je me lave les mains régulièrement et surtout avant de manger, de boire et de fumer,
- En cas de contact avec le ciment, je me rince immédiatement.



EMPLOYEUR



- Je dois évaluer les risques,
- Je me procure la Fiche de Données de Sécurité (FDS) du produit,
- Je vérifie la date de péremption des sacs,
- Je mets à disposition de mes salariés un point d'eau.

